

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 11 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 29 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la CC à Valence d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président.

Objet : Appel à cotisation des membres pour l'année 2026
Référence : D 2026.5

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 13
Voix délibératives : 13

Membres présents : Christine BARRILLIOT, Jean-Michel SIBRA, Sylvian CALS, Jean-Luc CANTALOUBE, Pascal THIERY, Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER, Bruno BOUSQUET, Jean-Luc ESPITALIER, Sandrine SANDRAL, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX

Membre présent en visio :

Membres excusés : Jean-Marc BALARAN, Jean-Louis BOUSQUET, Jean-Marc CINTAS, Fatima SELAM, Jean-Claude CLERGUE, Didier SOMEN, Jean-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Serge BOURREL, Bernard TRESSOLS

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Julien FRAT, Lucie SOUDAY, Julia BOSCARDIN

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Vu les statuts du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides et, en particulier l'article 15, qui précise :

- que la participation des membres est calculée et fixée chaque année au prorata de la population totale (base INSEE) ;
- que des contributions spécifiques peuvent être demandées pour des services ou prestations assurés par le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides (PTAB) ;

Vu la délibération n° D 2026.2 prise par le PTAB et les conventions spécifiques établies avec la Communauté de communes du Carmausin Ségala, la Communauté de Communes des Monts d'Alban et Villefrancois et celle du Centre Tarn pour les services et prestations Vigifoncier et Biens Vacants Sans Maitre de la SAFER, assurés par le Pôle territorial sur ces 3 communautés de communes ;

Au vu du budget primitif 2026, il convient de définir le montant de la contribution budgétaire des cinq communautés de communes, membres du Pôle Territorial, en fonction de la population totale (base INSEE 2022) et de la contribution spécifique de certaines communautés de communes pour la prestation Vigifoncier et Biens Vacants Sans Maitre assurés par le Pôle Territorial sur leur territoire.

Il est proposé de maintenir le niveau de participation à 3,90 € par habitant, soit :

	Population totale INSEE 2023	Participation à 3.90 €
CC des Monts d'Alban et du Villefrancois	6 459	25 190,10 €
CC Centre Tarn	11 520	44 928,00 €
CC Cordais et Causse	5 559	21 680,10 €
CC du Carmausin - Ségala	30 752	119 932,80 €
CC Val 81	5 671	22 116,90 €
TOTAL :	59 961	233 847,90 €

Il est proposé les contributions spécifiques suivantes pour le déploiement de Vigifoncier en 2026 :

	Participation 2026
CC des Monts d'Alban et du Villefrancois	1 068 €
CC du Carmausin - Ségala	2 425 €
TOTAL :	3 493 €

Il est également proposé les contributions spécifiques 2026 suivantes pour la réalisation des études Biens Vacants Sans Maître :

	Participation 2026
CC des Monts d'Alban et du Villefrancois	4 536 €
CC du Carmausin - Ségala	20 088 €
CC Centre Tarn	3 888 €
TOTAL :	28 512 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (Résultat des votes - Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0, décide :

- D’**approuver** les montants de participation,
- D’**autoriser** le Président à effectuer l’appel à participation des membres,
- D’**autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à cette procédure.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,

**Le Président,
Jean-Luc ESPITALIER**

**La secrétaire de séance,
Bernard BOUVIER**


